



Projet Alimentaire Territorial de l'Île d'Yeu

Développer l'agriculture locale et les circuits courts pour une alimentation durable

SOMMAIRE

I. LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX.....	2
1. QU'EST-CE QU'UN PAT?.....	2
2. ELABORATION ET MISE EN PLACE D'UN PAT.....	3
II. PAT DE L'ÎLE D'YEU : LE PROJET TERRES FERTILE.....	4
1. CONTEXTE AGRICOLE DE L'ÎLE D'YEU ET EMERGENCE DU PAT.....	4
2. OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AU PAT DE L'ÎLE D'YEU.....	5
3. RESULTATS ATTENDUS.....	5
4. UNE GOUVERNANCE MULTI-PARTENARIALE.....	5
5. PRESENTATION DES DIFFERENTES ACTIONS DU PAT.....	7
6. TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES MESURES TERRITORIALES.....	7
7. PARTENAIRES FINANCIERS DU PAT.....	8
III. PLAN D' ACTIONS DU PROJET ET AVANCEES.....	8
1. ACCOMPAGNER L'ACCES AU FONCIER ET BATI AGRICOLE ET EN PERENNISER L'USAGE.....	9
2. DIAGNOSTIC INITIAL DU TERRITOIRE.....	12
3. DEFRICHAGE ET GESTION POST-DEFRICHAGE.....	14
4. RESTAURATION DU RESEAU HYDROLOGIQUE.....	16
5. SOUTIEN AUX AGRICULTEURS INSTALLES ET AUX PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES.....	18
6. CREATION D'UNE SCCI.....	20
7. DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS.....	22
8. COMMUNICATION ET DYNAMISME LOCAL.....	24
9. RECHERCHE DE FINANCEMENTS.....	26
10. FAVORISER LA TRANSVERSALITE DES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCE.....	28

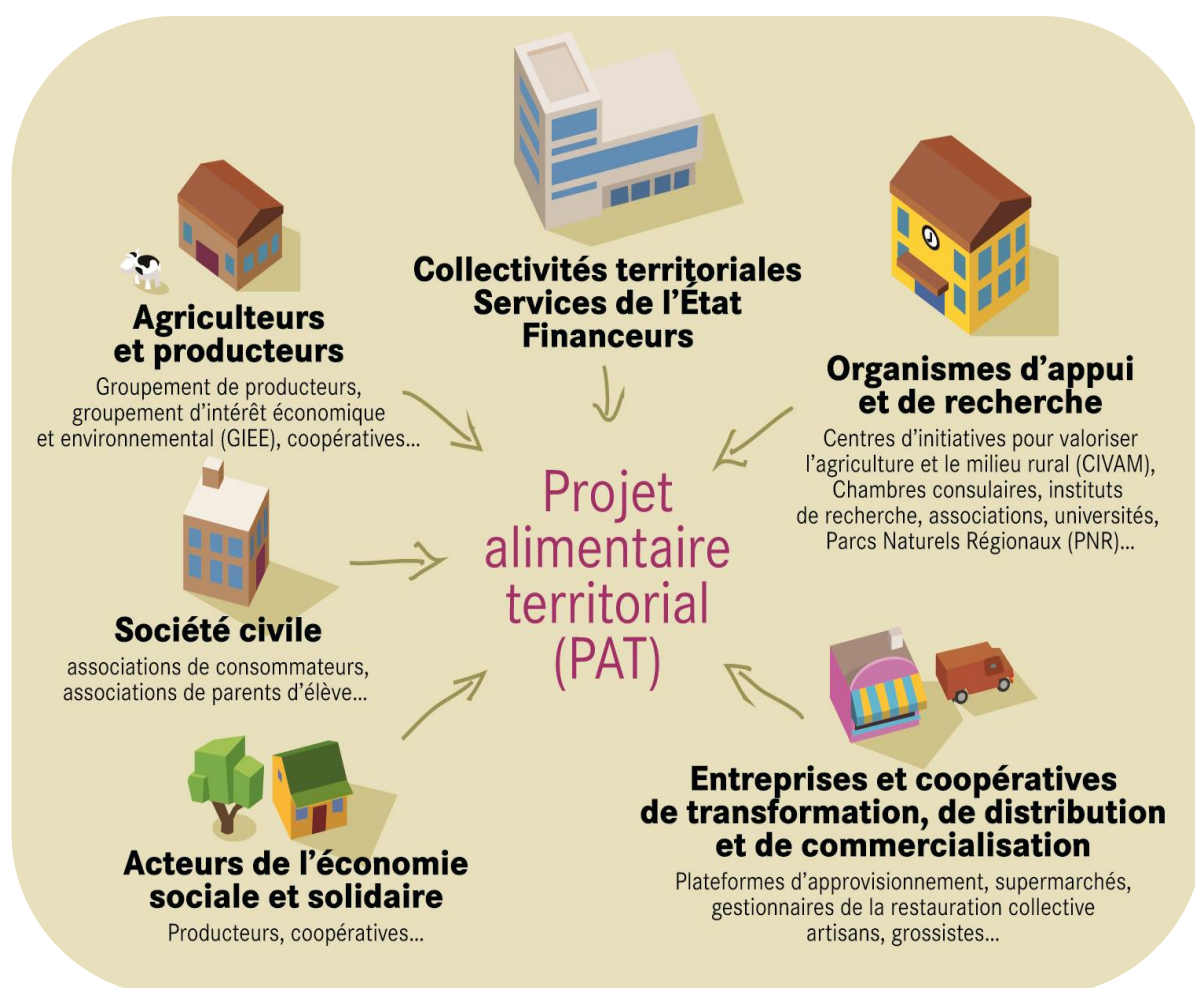
I. Les projets alimentaires territoriaux

1. Qu'est-ce qu'un PAT ?

La notion de projet alimentaire territorial (PAT) est apparue avec la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (Article 39). Cette loi définit les nouvelles orientations du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à travers quatre grandes priorités nationales : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions et la mise en valeur du patrimoine.

Le PAT est un projet global visant à répondre à l'enjeu d'ancrage territorial en renforçant l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la biodiversité, la cohésion sociale et la santé des populations. Le PAT permet de reterritorialiser les systèmes alimentaires qui comprennent l'ensemble de la filière : production / transformation / distribution / consommation. Sur les territoires faisant l'objet d'un PAT, l'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles¹.

Figure 1 : Acteurs des PAT



Crédit image : RnPAT

¹ Sources : www.agriculture.gouv.fr / www.rnpat.fr

Figure 2 : Transversalité des enjeux d'un PAT



Le PAT est élaboré de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Il s'appuie sur un diagnostic faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et des atouts et contraintes sociales, économiques et environnementales du territoire. Suite à ce diagnostic des actions opérationnelles visant la réalisation du projet sont définies.

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé le dispositif de reconnaissance (labellisation) des projets alimentaires territoriaux en 2017 pour en assurer la visibilité aux niveaux régional et national. Actuellement, 19 PAT sur les 64 existants ou en cours d'élaboration ont ainsi été reconnus par le Ministère de l'Agriculture.

Les différents PAT français sont rassemblés au sein du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT). Le RnPAT favorise la mise en réseau de tous les acteurs impliqués, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes sur l'alimentation².

Figure 3 : Label PAT



Crédit image : RnPAT

2. Elaboration et mise en place d'un PAT

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'élaboration d'un PAT :

- 1- Construction du réseau de partenaires pour la gouvernance du projet,
- 2- Diagnostic du territoire, de la filière alimentaire, des acteurs impliqués,
- 3- Identification des principaux enjeux, leviers d'actions et potentiels freins au projet,
- 4- Recherches de solutions en concertation et élaboration d'un plan d'actions,
- 5- Mise en place d'actions, retours et réajustements.

² Sources : www.agriculture.gouv.fr / www.rnpat.fr et Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils, RnPAT, 2015

II. PAT de l'Île d'Yeu : le projet Terres Fertîle

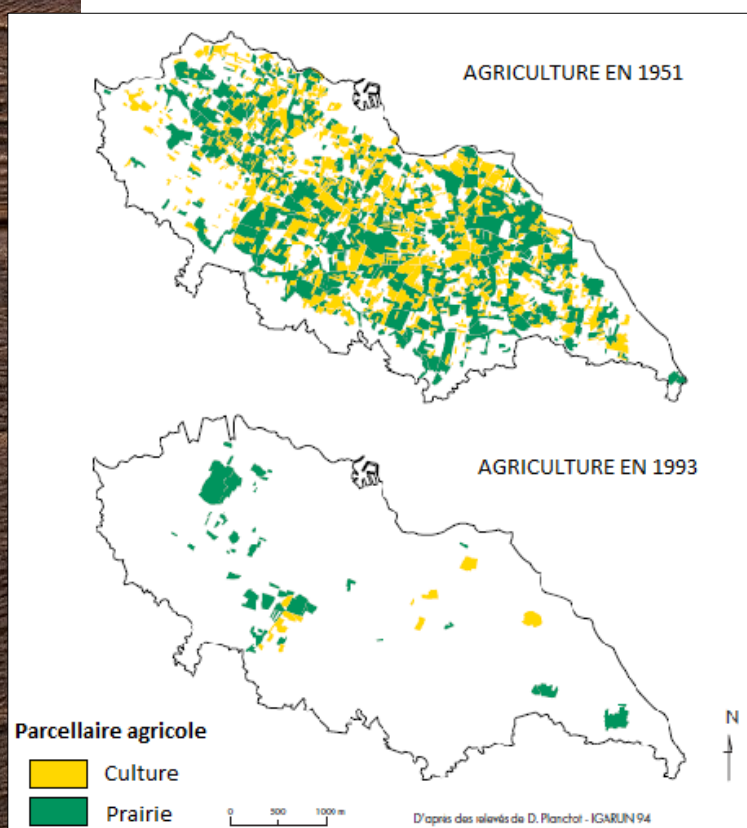
La mise en place du PAT de l'île d'Yeu s'est faite progressivement avec la création du projet Terres Fertîle dont l'objectif initial était la revalorisation agricole des friches de l'île. Actuellement, la diversification des actions menées par le projet Terres Fertîle sur toutes les étapes de la boucle alimentaire en fait un véritable projet alimentaire territorial rassemblant de nombreux acteurs. L'émergence du projet et ses caractéristiques sont détaillées ci-après.

Projet Terres Fertîle = PAT de l'Île d'Yeu	
Territoire	Île d'Yeu, Vendée (85)
Gouvernance	CDA (Comité de Développement de l'Agriculture)

1. Contexte agricole de l'île d'Yeu et émergence du PAT

L'île d'Yeu est une île de 23 km² située à 17 km des côtes Vendéennes. 4 770 habitants y vivent à l'année et jusqu'à 35 000 en période estivale. L'essor du tourisme et de la pêche au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ont contribué à l'abandon progressif de l'activité agricole comme en témoigne la chute des surfaces agricoles utiles (SAU) de 1 100 ha dans les années 1950 à 230 ha aujourd'hui (cf. cartes ci-après).

Figure 4 : Evolution de l'agriculture de l'île d'Yeu



Actuellement, seuls une dizaine d'agriculteurs sont présents sur l'île et l'installation de porteurs de projets agricoles se heurte à de nombreuses difficultés :

- une forte spéculation foncière liée au développement touristique (une partie des terres autrefois exploitées ont été urbanisées pour la construction de résidences secondaires. Les prix des terres ont flambé et les propriétaires exercent une forte rétention foncière dans l'espoir qu'un jour leurs terres deviennent constructibles),
- un morcellement du parcellaire au fil des successions et des héritages. De nombreuses parcelles sont en indivision ce qui complexifie la constitution d'îlots de parcelles cohérents pour une installation agricole,
- une multiplication des usages (tourisme, agriculture, etc.) sur un territoire restreint

pouvant être à l'origine de blocages (par exemple, opposition à la construction d'un hangar agricole à proximité de résidences secondaires),

- et enfin, un fort enrichissement des parcelles. Aujourd'hui ¼ de la surface de l'île est recouverte par des friches. Cet enrichissement lié à la déprise agricole induit une perte du potentiel agricole des terres, un coût important pour une remise en culture et une fermeture du milieu appauvrissant très fortement la biodiversité.

Face à ce constat le projet Terres Fert'île a été créé en 2014 par le Comité de Développement de l'Agriculture (Cf.I.4). Ce projet, est soutenu par la municipalité, comme en témoigne le passage de 4% à 10% de la surface de l'île en zone agricole au PLU de 2014.

2. Objectifs et enjeux liés au PAT de l'île d'Yeu

L'objectif de Terres Fert'île est de maintenir et développer l'agriculture sur l'île par le dialogue territorial, la mobilisation des propriétaires fonciers, la réhabilitation des friches agricoles et le développement des circuits courts, tout en prenant en compte les questions de développement durable et d'économie circulaire. En développant l'agriculture durable, ce projet contribue à la vie locale à l'année sur l'île et fournit de nombreux services environnementaux : gestion des paysages, maintien des prairies, entretien des cours d'eau, etc.

3. Résultats attendus

Le projet Terres Fert'île, implique des actions et changement de pratiques à l'échelle d'un territoire, ce qui prend du temps, cependant des résultats positifs sont déjà tangibles tant au niveau de la dynamique locale, qu'au niveau du nombre d'agriculteurs installés.

En plus des retombées quantitatives, le projet Terres Fert'île vise à soutenir l'économie locale, à impulser une dynamique territoriale en rapprochant des sphères d'acteurs qui n'auraient pas échangé autrement et à réduire la consommation de ressources (naturelles, énergétiques, financières, etc.) en développant l'économie circulaire. Par exemple, Terres Fert'île permet de réduire l'impact économique et énergétique des aliments (au niveau du transport maritime, des emballages, du stockage, etc.) en augmentant la part de produits alimentaires locaux par rapport aux produits importés. Terres Fert'île participe également à la prévention en terme de santé publique en introduisant une réflexion sur la valeur nutritive des aliments, les avantages d'une alimentation naturelle biologique, et d'une alimentation plus durable (moins de viande, plus de légumineuses...). Le détail des résultats obtenus est présenté dans les fiches actions (cf. III.).

4. Une gouvernance multi-partenariale

Le projet Terres Fert'île est porté par le Comité de Développement de l'Agriculture (CDA) créé en 2014. Cette structure regroupe, la Commune de l'île d'Yeu et les associations citoyennes :

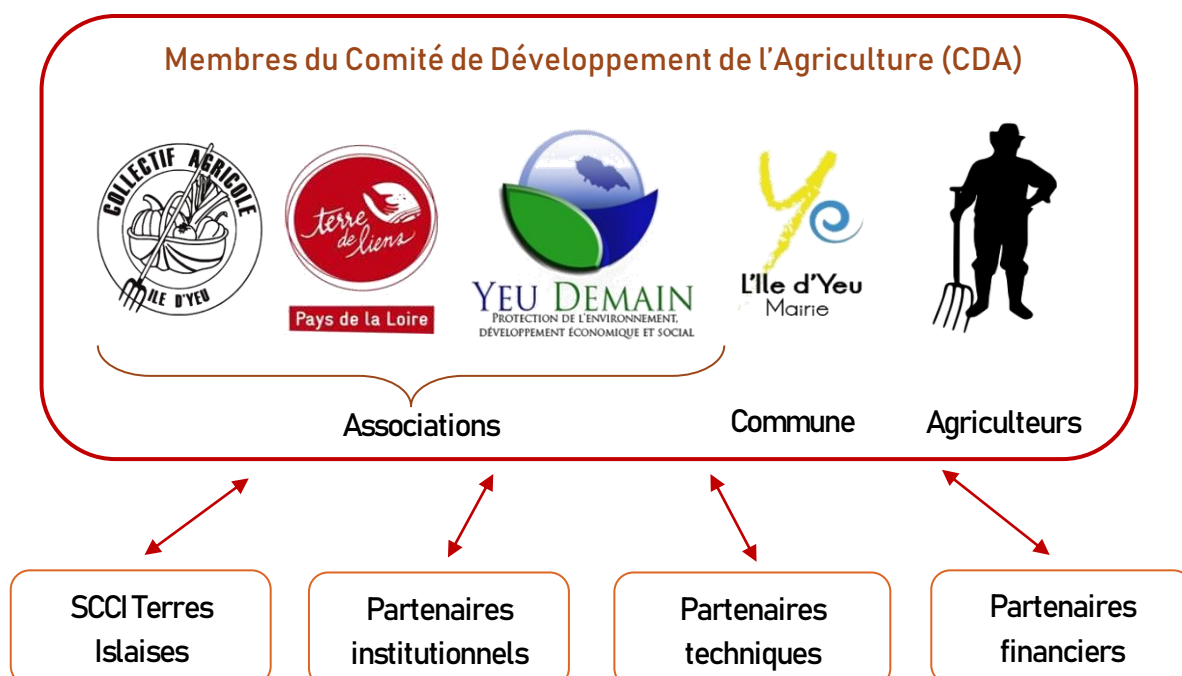
- Collectif Agricole (association Islaise de producteurs et de consommateurs),
- Yeu Demain (association pour le développement social, environnemental et économique de l'île),
- Terre de Liens Pays de la Loire.
- La SCCI Terres Islaises (Société Coopérative Civile Immobilière).

Tous les agriculteurs de l'île sont également membres du CDA ainsi que la SCCI Terres Islaises (Société Coopérative Civile Immobilière). Ce regroupement d'acteurs permet d'apporter des regards divers et complémentaires pour une prise en compte globale et cohérente des dimensions environnementales, agricoles et socio-économiques liées au développement de l'agriculture sur l'Île d'Yeu.

Les principaux partenaires du projet sont :

- La SAFER : veille foncière et préemption en zone agricole par le biais d'une convention avec la mairie,
- Le Département, sur les questions foncières en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles,
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB 85) : accompagnement technique pour le développement des circuits courts,
- Les propriétaires fonciers qui souhaitent mettre à disposition leurs parcelles pour une activité agricole)
- Les partenaires financiers (cf. I.7).

Figure 5: Les acteurs du PAT de l'Île d'Yeu

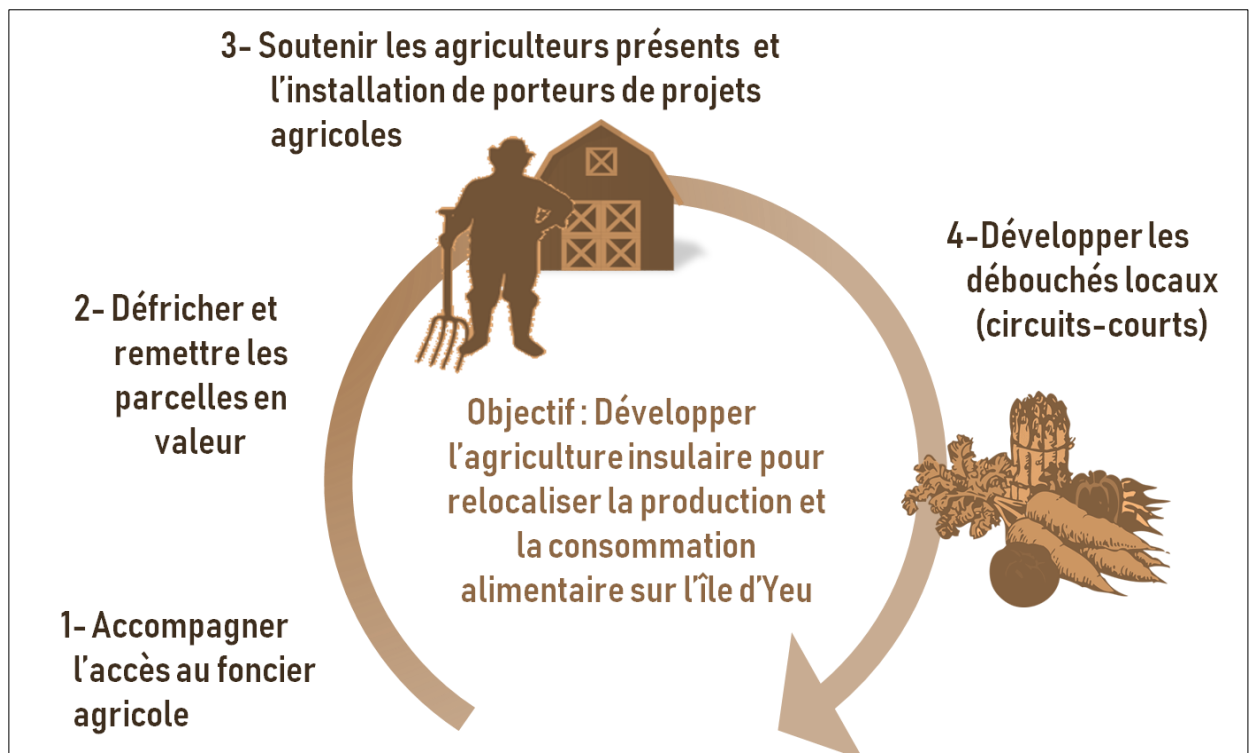


5. Présentation des différentes actions du PAT

Le CDA mène différentes actions pour favoriser une transition alimentaire vers un modèle de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé en s'attachant à l'ensemble de la boucle alimentaire : de la remise en culture des terres en friche, au développement des circuits courts et à l'éducation à une alimentation durable.

Chacune de ces actions contribue au fonctionnement du PAT et est détaillée par la suite sous forme de fiches actions.

Figure 6: Les actions menées pour la mise en œuvre du PAT






6. Transversalité avec les autres mesures territoriales

Le projet Terres Fert'île est en liens étroits avec les autres démarches engagées sur le territoire, notamment celles liées à la protection de l'environnement (Natura 2000, Espace Naturels Sensibles (ENS), Charte pour une île sans pesticides, etc.). Le travail réalisé en zone agricole sur les friches est complémentaire aux actions du Conseil Départemental de Vendée qui gère de nombreuses parcelles en zones naturelles au titre des ENS. Des échanges ont eu lieu et un groupe de travail a été mis en place pour redéfinir la zone de préemption du Département.

Des échanges sont également en cours avec le groupe « Energie » d'Île en Transition (une démarche communale d'implication citoyenne dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'île).

7. Partenaires financiers du PAT

Pour mener à bien le PAT dont les dépenses sont estimées à plus de 200 000 € jusqu'en 2020, divers financeurs sont sollicités (Cf. tableau ci-après).

Financements du projet Terres Fertîle	
 	<p>- LEADER (financement européen) : 26 454,78 € accordés pour 2015 et 2016</p> <p>- FEADER (Financements Européens) : Demande de financements en 2016</p> <p>➔ Financements accordés : 20 192,16 €</p>
  <p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</p> <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT</p>	<p>DRAAF et ADEME (via le Plan National pour l'Alimentation) : Réponse à l'appel à projet en 2017</p> <p>➔ Financements accordés : 43 006 €</p>
 <p>PROJET SOUTENU PAR</p>	<p>FONDATION DE France : Demande de financements en 2016</p> <p>➔ Financements accordés : 30 000 €</p>
	<p>CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets régional « Economie circulaire 2018 » : <p>➔ Financements accordés : 25 220€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de demande de subventions (août 2018) : <p>➔ Financements accordés : 30 000 €</p>
   <p>PRODUCTION DE L'ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</p>	<p>- COLLECTIFS AGRICOLE : 2 400 €/an en 2017 et 2018 soit 4 800 €</p> <p>- YEU DEMAIN : 2 400 €/an en 2017 et 2018 soit 4 800 €</p> <p>- COMMUNE DE L'ILE D'YEU :</p> <p>➔ Financements accordés : 9 100 €/an en 2017 et 2018 et 20 000 € en 2019</p> <p>(+ préemptions, conventions, poste de travail, locaux, etc.)</p>

III. Plan d'actions du projet et avancées

Les différentes actions menées au sein du projet Terres Fertîle sont détaillées sous forme de fiches action avec pour chacune :

- un rappel du contexte et des objectifs liés à l'action,
- une description de l'action menée,
- une présentation du public cible,
- une description des indicateurs de suivi et réalisation, les résultats attendus,
- les résultats obtenus à ce jour et les perspectives envisagées.

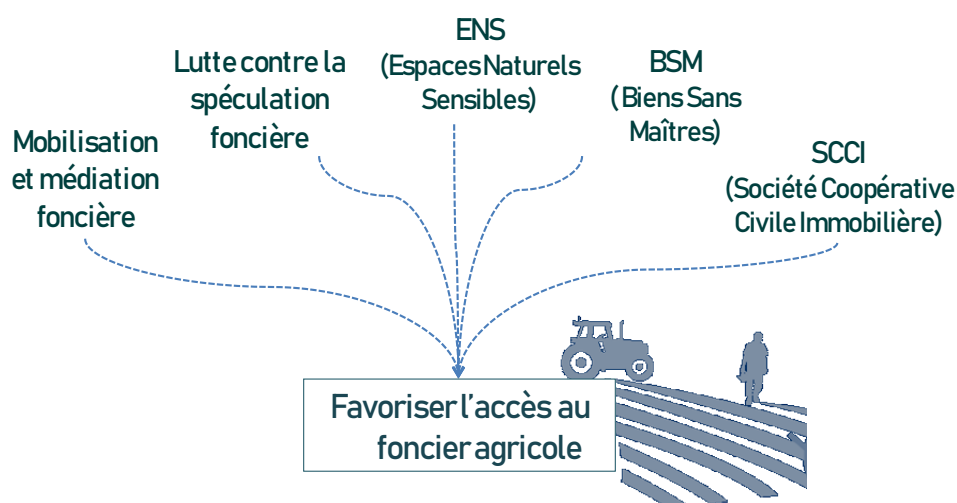
1. Accompagner l'accès au foncier et bâti agricole et en pérenniser l'usage

Contexte et objectifs

Afin de développer les activités agricoles sur le territoire, il est indispensable de favoriser l'accès au foncier. Or l'accès au foncier est une question épineuse sur l'Île d'Yeu en raison du morcellement du parcellaire, de la forte spéculation foncière liée à l'essor du tourisme, et du grand nombre de parcelles en indivisions (plusieurs propriétaires pour une même parcelle, or il est parfois difficile d'avoir l'accord de tous les propriétaires de la parcelle).

L'objectif est d'engager différentes mesures pour faciliter l'accès au foncier agricole pour les agriculteurs installés et les candidats à l'installation.

Plusieurs mesures sont nécessaires pour favoriser l'accès au foncier agricole :



Description de l'action

- Mobilisation et médiation foncière : il faut au préalable recenser les propriétaires des parcelles agricoles potentiellement intéressantes pour le projet (en fonction du potentiel agricole, du niveau d'enfrichement, etc.), les contacter/rencontrer pour connaître leurs intentions vis-à-vis de leur parcelle (vendre/louer/garder en l'état, etc.). Cette phase de mobilisation est aussi l'occasion de leur présenter le projet Terres Fert'île et de les sensibiliser aux enjeux d'une agriculture locale et durable, ainsi qu'aux conséquences de l'enfrichement sur la biodiversité. Les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre peuvent signer une convention avec la Commune qui les engage à prêter/louer leur parcelle pour une durée de 9 ans en contrepartie, le coût du défrichage, est pris en charge par le projet.

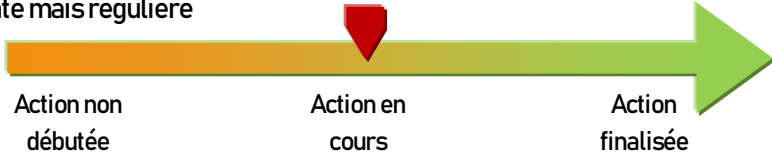
- Lutte contre la spéculation foncière : via une veille foncière permanente réalisée par la SAFER dans le cadre d'une convention avec la Commune afin de réaliser des préemptions en cas de vente, si le prix est supérieur à 3€/ha en zone agricole ou si l'acheteur ne destine pas la parcelle à l'agriculture (bail à un agriculteur, mise en culture par lui-même). Les préemptions en révision de prix se font à 2€ en 2019.

- Espaces Naturels Sensibles: travail avec le Département pour étendre son périmètre de préemption au titre des ENS (et mise en place de conventions pour les agriculteurs). Il y a aussi une nécessité de revoir les contraintes imposées aux éleveurs qui sont trop restrictives et qui font des éleveurs des paysagistes, mettant en danger leur élevage et leur métier.

- Biens Sans Maîtres: La Commune a financé une prestation auprès de la SAFER qui a la compétence de recherche de biens sans maîtres pour vérifier la vacance de propriétaires pour certaines parcelles. Si la vacance des parcelles est avérée, la Commune en devient propriétaire et peut les louer ou les vendre à des agriculteurs ou à la SCCI Terres Islaises pour un usage agricole.

	<p>- SCCI Terres Islaises (point détaillé dans la fiche action n°6)</p> <p>L'accès au foncier agricole sur l'île est complexe, il en est de même pour l'accès au bâti agricole et au logement pour les agriculteurs (notamment dans le cadre d'une installation). Pour éviter le mitage rural, la mise en place de bâtis réversibles (démontables et sans artificialisation pérenne des sols) est envisagée. Ceci permet la préservation de la destination des terres agricoles sur le long terme.</p>
Public(s) ciblé(s)	Propriétaires fonciers, Conseil Département,
Partenaires	SAFER (veille foncière).
Durée et calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Première phase de mobilisation en 2015. Prises de contacts avec les propriétaires tout au long du projet afin de constituer chaque année de nouveaux îlots de parcelles cohérents pour un usage agricole. - Veille foncière permanente et préemption si nécessaire. - Premier lot de parcelles lancé pour l'analyse des BSM en 2017, prochain lot en 2019/2020.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part de surface agricole accessible aux agriculteurs installés et en cours d'installation selon leurs besoins. - Sécuriser l'accès au foncier des zones de pâturage (car il s'agit souvent d'anciens baux oraux), - Regrouper des parcelles en îlot de 3 à 4 hectares pour l'installation d'un maraîcher en AB, - Dégager une surface suffisante pour l'installation d'un élevage caprin. - Résoudre les litiges fonciers par la médiation foncière.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données des propriétaires et coordonnées, - Courriers envoyés, - Nombre de conventions signées, - Nombre d'hectares mis à disposition pour un usage agricole. - Nombres de parcelles analysées pour la démarche des BSM

1. Accompagner l'accès au foncier et bâti agricole et en pérenniser l'usage

<p>Etat d'avancement</p>	<p>Progression lente mais régulière</p>  <p>The diagram consists of a horizontal arrow pointing to the right. The arrow is divided into three segments: the first is orange and labeled 'Action non débutée', the second is yellow and labeled 'Action en cours', and the third is green and labeled 'Action finalisée'. A red downward-pointing arrow is positioned above the yellow segment, indicating the current state of the action.</p>
<p>Résultats obtenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation foncière : lors de la première phase de mobilisation des propriétaires fonciers lancée en 2015, 560 propriétaires ont été contactés et près de 120 se disaient prêts à louer, vendre ou prêter leur parcelle. Près de 8 000 m² de parcelles ont fait l'objet d'une convention entre les propriétaires et la Commune. Une centaine de courriers sont revenus avec des adresses ou destinataires inconnus. Ce qui a été une base pour la recherche de biens sans maître. - Lutte contre la spéculation foncière : en 2018, une dizaine de parcelles ont fait l'objet d'une préemption lors de la vente. Les actions de préemption ont permis de faire baisser progressivement les prix du foncier agricole et cette tendance devrait se poursuivre. Certaines parcelles préemptées avec révision de prix ont été retirées de la vente, d'autres ont été acquises par la Commune et un bail a été proposé à des agriculteurs, d'autres encore ont été préemptées et sont en attente d'être rachetées. Le prix est passé en 5 ans de 4 €/m² à 2€/m² ce qui est une avancée très importante. - ENS: des groupes de travail (avec les agriculteurs et la Commune) ont été organisés pour définir les zones à inclure et ne pas inclure dans le nouveau périmètre de préemption du Département, Les cartes proposées ont été soumises au Conseil Départemental et sont en attente de validation. - BSM: un premier lot de 56 parcelles a été analysé par la SAFER pour la procédure des BSM, 43 sont des BSM avérés (soit 3,8 ha) et 13 parcelles nécessitent une vérification supplémentaire (soit 2,1 ha). - SCCI : la SCCI Terres Islaises a été créée en décembre 2018 (cf. fiche action n°6).
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de propriétaires : il s'agit d'un travail constant qui se poursuivra tout au long du projet. - Lutte contre la spéculation foncière : la procédure de préemption se poursuivra également tout au long du projet dès lors que les ventes de parcelles se feront au-delà des prix fixés. - ENS: une fois que l'extension du périmètre de préemption du Département sera validée, de nouvelles conventions pourront être signées entre les agriculteurs (essentiellement les éleveurs) et le Département. - BSM: un nouveau lot d'une cinquantaine de parcelle sera analysé par la SAFER dès 2019/2020.

2. Diagnostic initial du territoire

Contexte et objectifs	<p>La mise en place d'un PAT nécessite une phase initiale de diagnostic du territoire. Ceci dans l'objectif de mieux connaître les acteurs de la filière alimentaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les producteurs, - les transformateurs, - les distributeurs, - les consommateurs, <p>Ce diagnostic initial permet également d'identifier les caractéristiques de fonctionnement de chaque acteur ainsi que les principaux freins et leviers d'actions pour remplir les objectifs du PAT. C'est aussi l'occasion de décloisonner les secteurs en faisant se rencontrer ces divers acteurs.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le GAB 85 pour la réalisation du diagnostic, - Recensement des acteurs de l'offre et de la demande alimentaire sur le territoire, - Phase de dialogue et rencontre des acteurs du territoire (animation de rencontres avec des outils issus de l'éducation populaire pour favoriser les prises de parole), - Phase de récolte de données (données récoltées auprès des acteurs eux-mêmes via des questionnaires sur les productions agricoles, les données de consommations, etc.) et recherches bibliographiques, - Synthèse des informations et rédaction du diagnostic, - Présentation avec l'ensemble des acteurs puis validation collective, - Proposition collective d'un plan d'actions au regard du diagnostic et des enjeux.
Public(s) ciblé(s)	<p>Tous les acteurs de la filière alimentaire de l'île</p>
Partenaires	<p>GAB 85 (Groupement des agriculteurs biologiques de Vendée)</p>
Durée et calendrier de réalisation	<p>Avril 2017-Mars 2018</p>
Résultats attendus	<p>Diagnostic de l'offre et de la demande en produit locaux sur l'île d'Yeu</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus de réunion - Rapport final

2. Diagnostic initial du territoire

<p>Etat d'avancement</p>	
<p>Résultats obtenus</p>	<p>- <u>Déroulement de l'action</u> :</p> <p>-Rencontre des acteurs par groupe en mai 2017 : Réunion avec les acteurs de la restauration collective, réunion avec les producteurs, réunion avec les magasins (grandes surfaces et épiceries), réunion avec les restaurateurs,</p> <p>-Rencontre entre les types d'acteurs en juin 2017 (producteurs + restaurants collectifs, magasins et restaurateurs),</p> <p>-Organisation de coins causerie pour recueillir des avis de consommateur, à la sortie de magasins (épiceries et grandes surfaces) à l'automne 2017.</p> <p>- <u>Points abordés lors de ces rencontres</u> :</p> <p>Présentation du projet. Définition collective des enjeux, Quels sont leurs envies/besoin en termes de circuits courts et de qualité de produits. Atouts et contraintes du territoire.</p> <p>- <u>Résultats obtenus</u> :</p> <p>Le diagnostic a permis d'identifier les acteurs de la filière alimentaire :</p> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Producteurs</p> <p>Agriculteurs installés : 4 maraîchers (dont 2 en AB). 3 éleveurs (poulets fermiers, vaches laitières, brebis en AB). 1 producteur safran. 1 éleveur de reines d'abeilles Agriculteurs en cours d'installation : 1 vigneron. 1 producteur houblon. 1 maraîcher en AB Projet en cours de réflexion : 1 élevage caprin. 1 producteur de fruitier</p> </div> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Transformateurs</p> <p>Les producteurs réalisent essentiellement la transformation de leurs produits alimentaires eux même</p> </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Distributeurs</p> <p>- Essentiel de la vente sur le marché ou à la ferme - Grandes et moyennes surfaces (Super U et Casino)</p> </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px;"> <p>Consommateurs</p> <p>- Particuliers : habitants de l'île et estivants - Restauration collective (Ecoles (collège Les Sicardières cuisine également pour le collège privé, les primaires et maternelles), 2 EHPAD, 1 multi-accueil) - Restaurants</p> </div> <p>Le diagnostic a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'actuellement près de 90% de l'alimentation de la population Ilaïse provient du continent par bateau, induisant des coûts financiers et énergétiques plus importants, - qu'il y a une forte demande des consommateurs en produits locaux et de qualité et que 40 ha de cultures fruitières et légumières seraient nécessaires aux besoins de la population locale. - 90% de la production locale est vendue en vente directe (marchés, paniers, vente à la ferme).

3. Défrichage et gestion post-défrichage

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Suite à l'action de sensibilisation et mobilisation des propriétaires fonciers, une convention est signée par les propriétaires volontaires. Une fois la convention signée, les opérations de défrichage peuvent commencer. Ces défrichages permettent, d'une part, d'aider des agriculteurs déjà installés à conforter leur assise foncière et à pérenniser ainsi le fonctionnement de leur exploitation, et d'autre part, de favoriser l'installation d'un nouveau porteur de projet.</p> <p>Ce sont des opérations assez lourdes car la friche a par endroit évolué jusqu'au stade arbustif (un dessouchage est nécessaire). Ainsi, le coût de remise en état des parcelles est de l'ordre de 10 000€/ha pour du maraîchage et de 2 000€/ha pour du pâturage.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Cette action nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic initial sur le terrain (évaluer l'état d'enfrichement des parcelles, les zones à conserver pour l'aspect biodiversité, etc.), - Lancer un marché pour sélectionner une entreprise pour les opérations de défrichage, - Réaliser des bornages des parcelles sur le terrain, - Organiser des chantiers collectifs pour la coupe et la collecte des troncs d'arbres, - Organiser des opérations d'éco-pâturage (à l'essai), - Suivre le défrichage réalisé par l'entreprise sélectionnée, - Étudier la faisabilité de la création d'une filière bois locale, - Revaloriser le potentiel agricole des terres défrichées (semi d'un engrais vert, entretien pour éviter que la friche ne reparte en attendant une mise en culture, etc.).
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agriculteurs et porteurs de projets agricoles.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Entreprise de défrichage.</p>
<p>Durée et calendrier de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2016 : défrichages de parcelles pour l'installation d'un apiculteur éleveur de reines du Caucase. - Novembre 2017 – Mai 2018 pour la première opération de défrichage (pour du maraîchage). <p>Une opération de défrichage par an sur des périodes similaires (automne/hiver/printemps).</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'objectif est de défricher dans les 5 ans qui viennent 5 hectares pour la culture (maraîchage, fruit) et une dizaine d'hectares pour du pâturage.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Devis - Surface défrichée.

3. Défrichage et gestion post défrichage

<p>Etat d'avancement</p>	 <p>Timeline diagram showing the progression of the action from 'Action non débutée' to 'Action en cours' to 'Action finalisée'.</p>
<p>Résultats obtenus</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="472 580 833 1052">  <p>Figure 1 : Coupe de la friche</p> </div> <div data-bbox="892 669 1398 1048">  <p>Figure 2 : Arrachage des souches</p> </div> </div> <p>Au niveau de la zone agricole où une installation maraîchère est prévue, près de 6 000 m² ont été défrichés. Les opérations de défrichage ont eu lieu en plusieurs étapes (coupe des arbres, débroussaillage, dessouchage, passage du rotovator pour homogénéiser le sol). Suite aux opérations de défrichage, des engrais verts ont été semés pour favoriser une remise en culture des terres et pour éviter que la friche ne se redéveloppe. Dans un premier temps du sarrasin a été semé (en mai 2018) puis fauchée (en octobre 2018) et remplacée par de la phacélie.</p>
<p>Perspectives</p>	<p>Près de 9000 m² supplémentaires vont être défrichés dans le secteur pour l'installation d'une activité maraîchère à partir de septembre 2019 (notamment des parcelles Biens Sans Maître (BSM)).</p> <p>D'autres opérations de défrichage auront lieu en 2020 sur d'autres parcelles en BSM et sur des parcelles où un bail sera mis en place pour un agriculteur déjà installé.</p> <p>Par ailleurs, les opérations de mobilisation des propriétaires vont se poursuivre au niveau des parcelles voisines afin de signer de nouvelles conventions et d'agrandir la zone défrichée.</p>

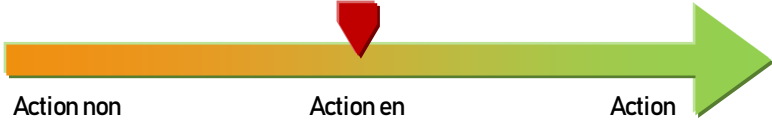


4. Restauration du réseau hydrologique

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>La déprise agricole des années 1950 est à l'origine de l'abandon progressif de l'entretien des fossés et réseaux d'irrigation et d'évacuation des eaux de pluie. Ainsi, certaines parcelles agricoles deviennent très sèches l'été et ne peuvent être arrosées, ce qui réduit le type de culture pouvant y être développé.</p> <p>D'autres, à l'opposé, sont trop humides l'hiver ce qui implique un risque de tassement du sol en cas de passage d'engin agricole, et un risque de développement de maladies et champignons pour les plantes et pour les animaux (piétin, etc.).</p> <p>Le projet Terre Fertile souhaite restaurer une partie du réseau hydrographique agricole de l'île (fossés, etc.). La création de retenues d'eau pour l'irrigation pourra être analysée.</p> <p>Concernant les parcelles nouvellement défrichées pour l'installation d'un maraîcher, l'objectif est de trouver une solution technique pour favoriser l'accès à l'eau sur site.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Cette action est en cours de réflexion, il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner sur les possibilités de réaliser un partenariat avec l'Agence de l'Eau, - Réaliser un diagnostic sur la consommation et les besoins en eau des agriculteurs, - Réaliser une étude de faisabilité pour l'entretien des fossés et la création de retenues d'eau (cette étude pourrait faire l'objet d'un stage de M2), - Réaliser des actions de sensibilisation sur la ressource en eau (réunions, pancartes, etc.), - Engager les travaux de restauration en accord avec les résultats de l'étude de faisabilité (lancer un marché, suivre les travaux, etc.). <p>Pour les parcelles défrichées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de solution technique et devis auprès de Vendée Eau (gestionnaire du réseau d'adduction d'eau potable), ou éventuellement trouver une solution technique auprès d'une start-up (via le dispositif « Résolution » de la Région Pays de la Loire).
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agriculteurs et porteurs de projets agricoles. Résidents principaux ou secondaires qui sont concernés par les fossés qui passent chez eux ou en mitoyenneté.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Eventuellement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Conseil Départemental</p>
<p>Durée et calendrier de réalisation</p>	<p>Début 2019 et en continuité tout au long du projet.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Remise en état du réseau hydrologique agricole.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire (en m) de réseau restauré, - Retenues d'eau créées si besoin. - Accès à l'eau sur les parcelles défrichées.

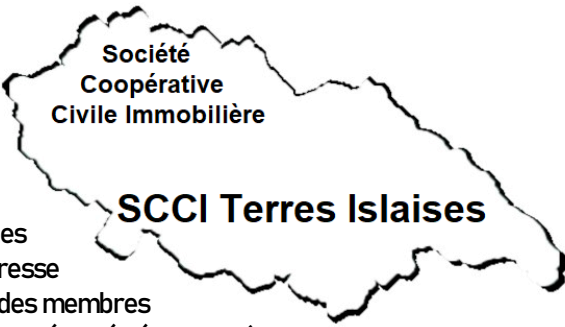
4. Restauration du réseau hydrologique	
Etat d'avancement	<p>Cette action est actuellement en phase initiale de réflexion, sa mise en œuvre sera donc poursuivie.</p> <p style="text-align: center;"> Action non débutée Action en cours Action finalisée </p>
Résultats obtenus	<p>Plusieurs questions se posent pour favoriser l'accès à l'eau sur les parcelles agricoles, notamment sur les parcelles défrichées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les possibilités techniques, - le coût et les modes de financement. <p>Pour répondre à ces questions des pistes de réflexions ont été lancées, lors des réunions du bureau du comité de développement de l'agriculture de l'île d'Yeu.</p> <p>Vendée Eau a été contacté pour mettre en place une extension du réseau d'eau jusqu'aux parcelles défrichées, la capacité du réseau actuel étant insuffisante, d'autres solutions techniques sont à l'étude.</p>
Perspectives	<p>En parallèle, des actions de sensibilisation pourront être menées afin de favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau (réunions publiques, pancartes, informations sur des stands lors d'événement, etc.).</p>

5. Soutien aux agriculteurs installés et aux porteurs de projets agricoles	
Contexte et objectifs	<p>L'installation de porteurs de projets agricoles est très complexe sur l'Île d'Yeu en raison notamment de la difficulté à trouver des terres et à installer un siège d'exploitation.</p> <p>L'objectif de Terres Fert'île est de proposer un accompagnement à toutes les étapes, que ce soit pour les agriculteurs en cours d'installation ou pour les agriculteurs déjà installés.</p>
Description de l'action	<p>Pour mener cette action il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs installés en cas d'interrogations (par exemple, pour diversifier les débouchés et faciliter la vente vers la restauration collective), - Aider les agriculteurs installés à accéder à plus de terres agricoles en cas de besoin, - Accompagner les activités des agriculteurs installés en relation avec les protections réglementaires (ENS, etc.), - Définir des critères de sélection des futurs porteurs de projet, - Privilégier les activités qui soient le plus économe possible afin de limiter les frais de transport, - Accueillir et informer les porteurs de projets intéressés, - Créer un guide à destination des porteurs de projets agricoles pour les accompagner dans leurs démarches, - Organiser les événements « cafés installation » qui permettent d'informer les porteurs de projet, - Accompagner les porteurs de projets dans leur analyse de faisabilité. - Soutenir l'installation d'agriculteurs (par exemple: soutien pour la construction d'un bâtiment d'exploitation innovant et écologique, soutien en cas de litige avec des opposants à l'installation, etc.).
Public(s) ciblé(s)	Agriculteurs et porteurs de projets agricoles.
Partenaires	La Chambre d'Agriculture, l'ADEAR et le CIVAM.
Durée et calendrier de réalisation	Tout au long du projet.
Résultats attendus	Des agriculteurs qui se sentent soutenus, des porteurs de projets qui font appel à Terres Fert'île pour leur projet d'installation.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des agriculteurs (participation aux réunions, etc.), - Comptes rendus de réunions, - Nombre d'installations agricoles.

5. Soutien aux agriculteurs installés et aux porteurs de projets agricoles

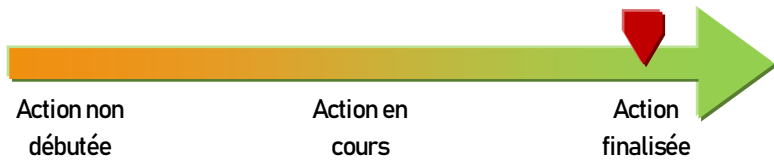
Etat d'avancement			
	Action non débutée	Action en cours	Action finalisée
Résultats obtenus	 <p>Installés</p> <p>2014</p> <p>12 ETP + 20 saisonniers</p> <p>En projet d'installation</p>		 <p>Installés</p> <p>Installation récente</p> <p>En cours d'installation</p> <p>En cours de réflexion</p> <p>2019</p> <p>16 ETP + 25 saisonniers</p>
Perspectives	<p>Figure 1 : Evolution des activités agricoles depuis 2014</p> <p>Plusieurs agriculteurs se sont installés ou sont en cours d'installation depuis la création du PAT de l'Île d'Yeu.</p> <p>Afin de permettre l'installation d'un porteur de projet agricole dans la zone défrichée, un comité de sélection a été créé et comprend au moins un représentant des collèges suivants : agriculteurs, Commune, Collectif Agricole, Yeu Demain.</p> <p>Pour que l'installation d'un porteur de projet se fasse sans tensions et sans conséquences sur les activités agricoles déjà en place, il a paru essentiel au bureau de Terres Fert'île, que des agriculteurs soient membres du comité de sélection et soient intégrés dès le début du processus de sélection.</p> <p>Le comité de sélection a identifié les critères de sélection du porteur de projet puis un appel à projets a été diffusé en octobre 2018. Un candidat a été présélectionné.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site du candidat présélectionné à l'installation dans la zone défrichée (septembre 2019) - Sélection définitive du candidat à l'installation sur cette zone - Accompagnement à l'installation des autres porteurs de projet 		

6. Création d'une SCCI

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Pour faire face aux difficultés des agriculteurs à accéder aux terres agricoles et/ou à financer des infrastructures nécessaires à leurs activités, une SCCI (société coopérative civile immobilière) est créée afin que tout citoyen puisse soutenir la gestion du patrimoine agricole de l'île tout en dynamisant la vie citoyenne locale en acquérant des parts sociales. (Chaque preneur de part sociale devient à la fois copropriétaire et co-gestionnaire des biens acquis par la coopérative).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>La création de la SCCI nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les statuts de la SCCI, - Définir le règlement de fonctionnement de la SCCI, - Définir le contenu du contrat d'usage, - Développer une campagne de communication pour lever des parts sociales (réalisation de flyers, articles pour la presse écrite, posts sur les blogs et sites internet des membres du CDA, émission radio, animation sur le marché, café débats, etc.), - Réaliser toutes les démarches administratives pour la création de la SCCI (dépôt du dossier au greffe du tribunal du commerce, ouverture d'un compte bancaire, etc.), - Organiser l'AG constitutive et de la gérance de la SCCI. 
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs et porteurs de projets agricoles (en tant qu'usagers de la coopérative). - Personnes physiques (résidents permanents ou secondaires) ou morales (en tant que sociétaires).
<p>Partenaires</p>	<p>Associations membres du CDA.</p>
<p>Durée et calendrier de réalisation</p>	<p>Juillet 2018 – Décembre 2018 (assemblée générale constitutive en octobre 2018).</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une SCCI fonctionnelle qui gère les terres et bâtis agricoles de manière autonome.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds levés, - Nombre de coopérateurs, - Acquisition de foncier/bâti agricole par la coopérative.

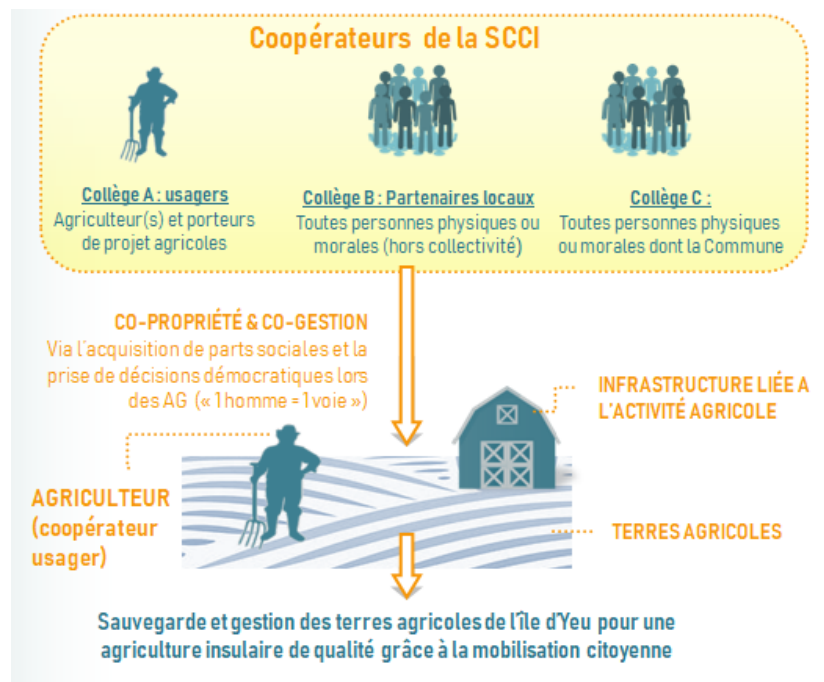
6. Création d'une SCCI

Etat d'avancement



Résultats obtenus

Figure 1 : Fonctionnement de la SCCI Terres Islaises




La SCCI Terres Islaises a officiellement été créée en décembre 2018 et compte en juin 2019 : 46 coopérateurs (soit 11 380€ levés en parts sociales). Les coopérateurs sont répartis en 3 collèges. Un conseil de gouvernance a été élu lors de l'assemblée générale constitutive.

Au moins un des membres du conseil de gouvernance participe aux réunions du bureau du CDA (toutes les deux semaines) notamment pour être informé des questions foncières sur le territoire. Un site internet a été créé pour présenter la SCCI au plus grand nombre (www.terres.islaises.fr).

Perspectives

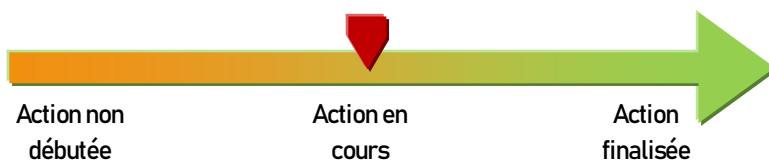
- Prochaine AG de la SCCI prévue pour l'automne 2019.
- Poursuite de la levée de fonds par la coopérative
- Dès 2020, achat de parcelles agricoles intéressantes pour des agriculteurs installés ou pour un candidat à l'installation.

7. Développement des circuits courts

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Afin de redonner à l'Île d'Yeu une partie de son caractère nourricier, des actions sont mises en œuvre pour développer les circuits courts car actuellement près de 90% des aliments consommés par les résidents à l'année provient du continent.</p> <p>Le diagnostic initial réalisé lors de la mise en place du PAT a permis d'identifier les divers consommateurs de l'île. L'objectif est donc de développer l'approvisionnement local pour ces divers consommateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration collective, - restaurants, - particuliers.
<p>Description de l'action</p>	<p>Diverses actions sont menées pour développer l'approvisionnement local auprès des consommateurs de l'île :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la restauration collective : une plateforme informatique faisant le lien entre la restauration collective et les producteurs est créée en concertation avec les divers acteurs concernés. Des formations pour les cuisiniers et le personnel de cuisine de la restauration collective sont proposées pour mieux valoriser les produits locaux en cuisine et dégager des économies qui pourront être réinvesties pour l'achat de produits bio et/ou locaux, grâce aux techniques de cuisine alternative et évolutive. - Pour les particuliers : proposer un défi « familles à alimentation positive qui réunit des familles volontaires et intéressées pour s'alimenter en bio et local pour un budget constant (ce qui implique des changements de pratiques et de composition de l'assiette). Favoriser l'approvisionnement local pour les particuliers passe également par des actions de communication, sensibilisation notamment en terme de santé et par la facilitation des achats de produits locaux (paniers/ vente à la ferme mais aussi, travail avec les distributeurs pour qu'ils proposent plus de produits locaux). <div data-bbox="1209 1025 1513 1303" style="text-align: right;">  <p>Familles à alimentation positive</p> </div> <p style="text-align: right; font-size: small;">Crédit image : www.famillesalimentationpositive.fr</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Producteurs, distributeurs et consommateurs de l'île (restaurations collectives dont le collège et l'EHPAD), les particuliers, etc.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>GAB 85 (Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée), Cantines scolaires, EHPAD, crèche.</p>
<p>Durée et calendrier</p>	<p>Actions en cours tout au long du projet.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part de produit locaux au sein de la restauration collective (Collège, EHPAD), - Augmentation de la part de produits locaux achetés par les résidents à l'année (nombre de paniers, etc.).
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes des produits alimentaires livrés aux établissements de la restauration collective, - Volumes des produits alimentaires locaux vendus en commerces de grandes et moyennes surfaces et paniers à la ferme. - Plateforme informatique fonctionnelle, - Nombre de participant au défi familles à alimentation positive et taux d'augmentation de leur consommation de produits bios et locaux.

7. Développement des circuits courts

Etat d'avancement



Résultats obtenus

- En début d'année 2018, le projet Terre Fertile a été récompensé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation par l'obtention d'un prix dans le cadre du PNA (Plan National pour l'Alimentation) dans la catégorie PAT. Grâce au soutien financier obtenu, la mise en place d'actions pour le développement des circuits courts va se poursuivre sur l'île.

- Pour la restauration collective: la plateforme interactive a été créée mais n'est pas encore utilisée par les producteurs et la restauration collective. Trois journées de formation pour les cuisiniers du Collège et de l'EHPAD (sur les spécificités de la cuisine avec des produits

Figure 1 : Mise en pratique des enseignements lors de la formation



bios et locaux et sur les changements que cela implique), ont été organisées (février, mars et avril 2019) avec des enseignements théoriques et pratiques en cuisine et le partage d'un buffet (cuisiné lors de la formation) avec des élus, producteurs, parents d'élèves, etc. Deux cuisiniers formateurs, aux approches complémentaires, ont été sollicités pour cette formation : Gilles Daveau et Thierry Marion.

- Pour les particuliers: un atelier cuisine a été organisé ainsi qu'une conférence grand public animée par Gilles Daveau sur le thème : « alimentation durable : accessible à tous ? ».

Perspectives

- pour la restauration collective: faciliter l'approvisionnement en produit bio et locaux (logistique et coûts de transports, etc.).
- pour les particuliers: organiser le défi « Familles à alimentation positive »

8. Communication et dynamisme local

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Terres Fert'île étant un projet de territoire impliquant un grand nombre d'acteurs, une communication fréquente et adaptée à différents types de publics est essentielle. Pour cela un plan de communication a été établi et divers canaux de communication sont utilisés.</p> <p>L'objectif est de mieux faire connaître le projet Terres Fert'île et d'inciter les Islais à devenir des consommateurs.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Favoriser la communication et le dynamisme local implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des articles pour la feuille de chou de Terres Fert'île, le bulletin d'informations, le journal d'information de l'Île (La Gazette), le bulletin d'information de Yeu Demain et pour la presse locale et régionale, - Mettre à jour les différents canaux de communication des membres du CDA (articles sur le site de la mairie, sur le blog du Collectif Agricole, newsletters, etc.), - Préparer des outils de communication (flyers, plaquettes, etc.), - Réaliser des réunions publiques sur des thématiques définies, - Réaliser des expositions, panneaux informatifs, - Faire connaître le projet grâce à la tenue d'un stand à diverse occasions, - Animer des interviews sur la radio locale, - Réaliser des petits films informatifs en lien avec des partenaires locaux, - Participer à des forums, - Participer aux réseaux d'échanges d'expérience RAIA (Réseau Agricole des Îles Atlantiques), - Mettre en place des partenariats pour favoriser l'implication citoyenne (par exemple avec l'association Dissonances pour sensibiliser les collégiens). - Participation aux initiatives des partenaires : Fête de la Bio, Fermes ouvertes, Vél'Océan.
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les consommateurs et acteurs du territoire.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Journal La Gazette, Radio Neptune, OYA Film, association Dissonances, réseau RAIA.</p>
<p>Durée et calendrier de réalisation</p>	<p>Des actions de communication sont menées régulièrement tout au long du projet.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une sensibilité plus importante des consommateurs et des acteurs du territoire sur les enjeux de l'alimentation durable.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Nombre d'articles publiés, émissions diffusées, flyers distribués, etc.</p>

8. Communication et dynamisme local	
Etat d'avancement	
Résultats obtenus	<p>Les différents canaux de communication cités dans la description de l'action ont été utilisés tout au long du projet. Diverses thématiques ont été abordées (foncier, installation d'agriculteurs, développement des circuits courts, etc.). Tous les documents de communication (note de synthèse, plaquette de présentation du projet, ont été réactualisés).</p> 
Perspectives	Poursuivre les actions de communication ciblées par type de public

Figure 1 : Exemple de document de communication

9. Recherche de financements

Contexte et objectifs	Pour que le projet puisse fonctionner il est nécessaire de faire appel à divers financements. En effet, le budget prévisionnel du projet (jusqu'en 2020) est estimé à plus de 200 000€. Ceci comprend les charges salariales liées au poste du chargé de missions ainsi que les charges directement liées aux actions (financement du défrichage, etc.). L'objectif est de pouvoir avoir suffisamment de trésorerie pour réaliser toutes les actions prévues dans le PAT.
Description de l'action	Les recherches de financements passent par des réponses à des appels à projets, ou directement par des dossiers de demandes de subventions auprès de divers organismes. Suite à l'obtention de subvention il est aussi nécessaire de faire un suivi régulier et de transmettre les livrables demandés par les financeurs (rapports d'avancement et de réalisation, états récapitulatifs des dépenses réalisées, etc.).
Public(s) ciblé(s)	Les divers financeurs susceptibles de soutenir le projet.
Partenaires	Partenaires financiers qui soutiennent déjà le projet.
Durée et calendrier de réalisation	La recherche de financement est continue tout au long du projet.
Résultats attendus	L'obtention de financements suffisants pour mener à bien les diverses actions du projet.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Montants obtenus - Nombre de partenaires financiers

9. Recherche de financements							
Etat d'avancement	<p>Timeline diagram showing the progression of an action from 'Action non débutée' to 'Action en cours' to 'Action finalisée'. A red arrow points to the 'Action en cours' stage.</p>						
Résultats obtenus	<p>Plusieurs financements ont déjà été accordés et/ou obtenus depuis 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectif Agricole (autofinancement) : 2 400 €/an sur 2 ans soit 4 800 € - Yeu Demain (autofinancement) : 2 400 €/an sur 2 ans soit 4 800 € - Commune de l'Île d'Yeu : 9 100 €/an sur 2 ans, puis 20 000 € + montant total versés pour les préemptions en zones agricoles: 58 379,69 soit 96 579,69€ - Conseil Régional Pays de la Loire : 30 000 € - Appel à projets Economie circulaire 2018 (Conseil Régional Pays de la Loire) : 25 220 € - Appel à projets Plan National pour l'Alimentation 2017 (ADEME et DRAAF) : 43 006 € - Fondation de France : 30 000 € - FEADER : 20 192,16 € - LEADER : 26 454,78 € <p style="text-align: center;">Figure 1 : Financement du PAT</p> <div style="text-align: center;"> <p>Financement du PAT de l'Île d'Yeu</p> <table border="1"> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> <tr> <td>Autofinancements</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td>62%</td> </tr> </table> </div>	Catégorie	Pourcentage	Autofinancements	38%	Autres financements	62%
Catégorie	Pourcentage						
Autofinancements	38%						
Autres financements	62%						
Perspectives	<p>La recherche de financements va se poursuivre dans les années à venir (par des réponses à des appels à projets, et par des sollicitations auprès d'organismes financeurs). Concernant la réponse à des appels à projets (par exemple sur l'économie circulaire), le lien pourra être fait avec d'autres services de la Commune (service environnement, déchet, etc.) pour favoriser la transversalité des actions sur le territoire.</p>						

10. Favoriser la transversalité des actions sur le territoire et le partage d'expérience

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>De nombreuses actions ont lieu sur le territoire de l'Île d'Yeu, que ce soit concernant la transition énergétique, la gestion des déchets, etc. L'île est un espace « test » et moteur pour de nombreux projets. Des rapprochements peuvent être réalisés avec d'autres services pour favoriser la transversalité et la cohérence globale de ces diverses actions.</p> <p>Par ailleurs, l'échange d'expériences avec d'autres territoires est nécessaire pour favoriser la montée en compétence collective.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Prise de contact et mise en réseau en fonction des diverses actions menées sur l'île et sur d'autres territoires porteurs de PAT.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Les divers acteurs de l'île et les autres territoires dont les actions peuvent être complémentaires à celles portées par le PAT de l'Île d'Yeu.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Les divers réseaux dont le Comité de Développement de l'Agriculture fait partie.</p>
<p>Durée et calendrier de réalisation</p>	<p>Le partage d'expériences et la mise en réseau avec d'autres territoires se déroule tout au long du projet.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau avec d'autres territoires porteurs de PAT, échange d'expériences et enrichissement mutuel. - Bonne coordination/mutualisation et partage de tâches avec les autres services de l'île qui touchent à des thématiques proches de celles portées par le PAT.
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Implications dans divers réseaux.</p>

10. Favoriser la transversalité des actions sur le territoire et le partage d'expérience

Etat d'avancement



Résultats obtenus

- Certaines actions ont été menées conjointement avec divers services, plus particulièrement avec l'animatrice prévention des déchets et économie circulaire sur les questions de gestion des déchets verts, réduction du gaspillage alimentaire et éducation alimentaire.
- Par ailleurs, le projet Terres Fertîle a fait l'objet d'une fiche action du Contrat Local de Santé de l'île (sur toutes les questions liées à la qualité alimentaire, à la santé et à l'éducation alimentaire chez les jeunes).
- Le Comité de Développement de l'Agriculture qui porte le PAT de l'Île d'Yeu fait désormais partie de plusieurs réseaux de partage d'expériences :
 - ✓ le RAIA (réseau agricole des îles Atlantiques) qui mutualise les outils et favorise l'échange d'expériences sur les questions de développement agricole entre les différentes îles Atlantiques. Des groupes de travail ont été créés par thématiques (foncier, abattage, circuits-courts, etc.).
→ Participation à la première AG du RAIA et aux groupes de travail.
 - ✓ Le RnPAT (Réseau national pour les Projets Alimentaire Territoriaux), Le RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques pour favoriser la mise en place de PAT sur différents territoires.
→ Participation aux diverses rencontres et au CRALIM (Comité Régional pour l'alimentation).
 - ✓ BioRegio Interreg Europe : Il s'agit d'un projet de collaboration européenne sur la bioéconomie circulaire dont l'objectif est d'accompagner les acteurs dans le développement de propositions de projet de bioéconomie circulaire en s'inspirant des bonnes pratiques identifiées dans différentes régions européennes.
→ Participation aux rencontres des parties prenantes et à la définition du plan d'actions

Perspectives

Poursuite des actions en cours et du partage d'expériences.

Le PAT de l'Île d'Yeu en images : « du champ à l'assiette ! »

Favoriser l'accès au foncier et défricher



Parcelles en friche



Favoriser l'accès au bâti agricole



Soutenir les productions agricoles locales



Vente en circuit court



Favoriser l'accès aux produits locaux en restauration collective et pour les particuliers

Une assiette saine et savoureuse avec des produits de l'île d'Yeu



Projet Alimentaire Territorial de l'Île d'Yeu

Pour plus de renseignements :
terres-fert-ile@laposte.net

Rédaction : Mounia Tonazzini, chargée de missions Terres Fert'île

Relecture : Membres du bureau du Comité de Développement de
l'Agriculture de l'Île d'Yeu

Date : Juillet 2019

Projet réalisé avec les soutiens financiers du FEADER, du Conseil Régional
Pays de la Loire, de la Fondation de France, de l'ADEME et de la DRAAF

